Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_156-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un-septembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi quinze septembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Bertrand ROBINET pouvoir à Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Muriel CARUHEL pouvoir à Françoise RIOU.

Absent (1) : Grégoire BOUREL.

Madame Caroline FERRASSON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie Marjot Lebeau, Directrice générale des services.

Délibération n°156-2026
Personnel communal : création d'un poste d'agent contractuel aux services techniques pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Bertrand Robinet

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'anticiper les différents mouvements et besoins des services techniques, il est proposé de créer un poste d'agent technique, à temps complet, du 01er octobre 2026 au 28 février 2027 pour accroissement temporaire d'activité.

Cet agent exercera la mission suivante : agent technique polyvalent.

Il est proposé de fixer sa rémunération mensuelle au 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial IB 367/IM 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***CREE*** *un poste d'agent non permanent, à temps complet, du 01er octobre 2026 au 28 février 2027, en raison d'un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ;*
- ***PRECISE*** *que la mission confiée est la suivante : agent technique polyvalent ;*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_156-DE

- ***FIXE*** *la rémunération au 1er échelon du grade d'adjoint technique IB 367/IM 366 ;*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)